



DEPARTEMENT DU LOIRET
ARRONDISSEMENT DE MONTARGIS
CANTON DE MONTARGIS

MAIRIE DE CHEVILLON SUR HUILLARD
36 Grande Rue - 45700

☎ 02.38.97.80.30 📠 02.38.28.01.11
Mail : mairie-chevillonsurhuillard@wanadoo.fr

COMPTE RENDU DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 15 OCTOBRE 2018

L'an deux mille dix-huit, le quinze octobre, le Conseil Municipal de CHEVILLON SUR HUILLARD, légalement convoqué le 02 octobre 2018, à 20 heures 00, s'est réuni sous la présidence de Monsieur Christian BOURILLON, Maire.

Absents excusés : M.GIRBE pouvoir à MME LEBOEUF, M. LEMAIRE pouvoir à M.BIHOREAU, MME CHAPILLON pouvoir à M.BOURILLON

1/PRIX ENCART PUBLICITAIRE BULLETIN MUNICIPAL 2019

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal que le prix de l'encart publicitaire du bulletin municipal pour 1/8^{ème} de page avait été fixé à 72 € et à 120 € pour ½ page l'an passé.

Monsieur le Maire propose de ne pas augmenter ces tarifs pour le bulletin municipal 2019.

L'ensemble du Conseil Municipal approuve cette proposition.

2/ DATES DES MANIFESTATIONS COMMUNALES 2019- FOIRE AUX PLANTS- FETE DU VILLAGE- REPAS DES AINES

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal qu'il faut fixer les dates des manifestations communales pour l'année 2019.

Monsieur le Maire propose les dates suivantes :

Foire aux plants : dimanche 12 mai 2019

Fête du village : samedi 29 juin 2019

Repas des anciens : dimanche 08 décembre 2019

A l'unanimité, le Conseil Municipal approuve les dates des manifestations communales pour l'année 2019.

3/ BUDGET CCAS-COLIS DE NOEL POUR LES PERSONNES AGEES

Monsieur le Maire rappelle qu'il a été décidé par délibération n°19/2016, qu'à compter de l'année 2016, les personnes éligibles au colis de fin d'année ET au repas des aînés devraient faire un choix entre l'un ou l'autre.

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal du choix qui a été fait par la Commission chargée de la prospection des colis de fin d'année pour les personnes âgées qui l'ont choisi.

Présentation du colis.

Nombre de colis commandés :

Personne seule : 50 X 21,50 € = 1 075,00 €

Couple : 17 X 30,00 € = 510,00 €

Soit un total de 1 585,00 €

L'ensemble du Conseil Municipal approuve le choix présenté.

4/ BUDGET PRINCIPAL 2019-SECTION INVESTISSEMENT-LIEU DIT « LA TALALERIE » EXTENSION RESEAU ELECTRIQUE

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal qu'un projet de lotissement au lieu-dit « La Talalerie » nécessite l'extension du réseau électrique.

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal du devis ENEDIS pour un montant de 3 085,80 € HT soit 3 702,96 € TTC.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, accepte à l'unanimité le devis de ENEDIS, pour un montant de 3 085,80 € HT soit 3 702,96 € TTC.

Cette opération sera inscrite au budget principal 2019, section investissement, opération 22, compte 2151.

5/ PRIME DE FIN ANNEE AUX AGENTS DE LA COMMUNE

Monsieur le Maire propose de maintenir la prime de fin d'année versée chaque année aux agents communaux.

Monsieur le Maire précise que cette prime a été instituée avant janvier 1984.

Monsieur le Maire demande au Conseil Municipal s'il désire revaloriser les montants définis depuis plusieurs années soit :

-520 € pour les Agents à temps complet

-350 € pour les Agents à temps non complet

Soit un total de 5 910 €.

A l'unanimité le Conseil Municipal souhaite maintenir la prime de fin d'année aux agents de la commune sans revalorisation.

6/REPAS COMMUNAL DES AINES – RECRUTEMENT DE QUATRE SERVEURS

Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal de recruter quatre serveurs pour le service du repas communal des aînés du 09 décembre 2018.

Monsieur le Maire propose une rémunération correspondante à 10h00 de travail à l'indice en vigueur correspondant à l'échelle C1, échelon 1.

A l'unanimité, le Conseil Municipal approuve le recrutement de quatre personnes et le mode de rémunération présenté.

7/ BUDGET CCAS-REPAS COMMUNAL DU 09 DECEMBRE 2018-PRIX DU REPAS- PRESENTATION DU MENU-DESIGNATION DES REGISSEURS

Monsieur le Maire rappelle que le repas communal du 3^{ème} âge aura lieu le dimanche 09 décembre 2018 à midi.

Sont conviées les personnes de plus de 68 ans ainsi que les membres du Conseil Municipal et leurs conjoints.

Monsieur le Maire demande au Conseil Municipal le tarif qu'il souhaite appliquer aux personnes qui paient leur repas. Pour information, l'année passée, le prix du repas avait été fixé à 30,00 €.

L'ensemble du Conseil Municipal souhaite maintenir le prix du repas à 30,00 €.

Monsieur le Maire présente la composition du menu.

Monsieur le Maire demande à l'assemblée quelles sont les personnes qui désirent être nommées régisseur et mandataire suppléant.

Ont été nommés : Régisseur, Monsieur BEAUDOIN et mandataire suppléant, Monsieur BIHOREAU.

8/ BUDGET PRINCIPAL 2019-SECTION INVESTISSEMENT-IMPASSE DE L'EPINEAU- EXTENSION DU RESEAU D'EAU POTABLE

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal qu'un projet immobilier sur un terrain constructible situé impasse de l'Epineau nécessite l'extension du réseau d'eau potable.

Monsieur le Maire propose le devis suivant :

- *Entreprise CPMO : 633,22 € HT soit 759,86 € TTC*

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, accepte à l'unanimité le devis de l'entreprise CMPO, pour un montant de 633,22 € HT soit 759,86 € TTC.

Cette opération sera inscrite au budget principal 2019, section investissement, opération 22, compte 2151.

9/ CREATION DE 10 LOGEMENTS – GRANDE RUE – LOGEMLOIRET- REVISION DU BAIL

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal qu'un bail emphytéotique de 55 ans a été conclu entre LogemLoiret et la commune par délibération n°7/2015 pour la construction de 10 logements destinés aux personnes à mobilité réduite.

A ce jour, LogemLoiret souhaite réviser le bail et propose deux solutions à la commune :

- Ajout d'une clause qui permet à LogemLoiret ou à la commune de demander la résiliation du bail pendant les 10 premières années moyennant le versement du prix du terrain soit 134 000 € actualisé d'un coefficient d'actualisation monétaire.*
- Allongement de la durée du bail à 65 ans pour prendre en compte le nouveau contexte économique lié aux allongements des remboursements des emprunts de la Caisse des Dépôts et Consignations.*

Monsieur le Maire demande son avis au Conseil Municipal.

A la majorité, le Conseil Municipal opte pour l'allongement du bail à 65 ans.

10/BUDGET PRINCIPAL 2018-SECTION INVESTISSEMENT-DECISION MODIFICATIVE-VIREMENT DE CREDIT-COMpte 2151 OPERATION 22 AU COMPTE 21571 OPERATION 15

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal qu'il est nécessaire de procéder à la prise d'une décision modificative au budget principal 2018, section investissement, dans le cadre d'une régularisation d'écriture comptable concernant l'acquisition de la nouvelle épareuse.

Il propose d'effectuer un virement de crédit du compte 2151, opération 22 « Aménagements de voirie » au compte 21571 « Matériel roulant » pour 30 600 €.

<i>Section d'investissement</i>	<i>Dépenses</i>		<i>Dépenses</i>	
	<i>Article</i>	<i>Montant</i>	<i>Article</i>	<i>Montant</i>
	<i>2151</i>	<i>-30 600 €</i>	<i>21571</i>	<i>+30 600 €</i>

A l'unanimité, les membres du Conseil Municipal acceptent la décision modificative présentée.

11/NOUVEAUX STATUTS DE L'AME-AVIS DU CONSEIL MUNICIPAL

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que par délibération n° 18-235 du Conseil communautaire en date du 27 septembre 2018, les statuts de l'Agglomération Montargoise Et rives du Loing ont été modifiés concernant la prise de compétence de la gestion des eaux pluviales urbaines et sur la précision de la compétence assainissement des eaux usées.

Monsieur le Maire donne lecture des nouveaux statuts de l'Agglomération Montargoise Et rives du Loing.

L'avis du Conseil municipal est sollicité.

A l'unanimité, le Conseil municipal approuve les nouveaux statuts de l'Agglomération Montargoise Et rives du Loing.

12/ BUDGET PRINCIPAL 2018-SECTION INVESTISSEMENT-DEPARTEMENT DU LOIRET-CONVENTION DE FINANCEMENT/GESTION/ENTRETIEN DE VOIRIE – ALLEE PIETONNE ROUTE DE CHAILLY-GRANDE RUE

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal que par délibération 34/2017, la commune a confirmé l'inscription au budget principal 2018, section investissement, de l'opération de création d'une allée piétonne Route de Chailly-Grande Rue, le long de la RD 963.

*Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal qu'il faut délibérer sur la signature de la convention de financement, de gestion et d'entretien relative à la réalisation de travaux de voirie sur la RD 963 avec le Département du Loiret qui a décidé d'octroyer à la commune un concours financier de
8 888,00 €.*

A l'unanimité, les membres du Conseil Municipal acceptent la signature de ladite convention et donnent tous pouvoirs à Mr le Maire pour la signature des documents se rapportant à cette opération.

13/ BUDGET PRINCIPAL 2018-SECTION INVESTISSEMENT-DEPARTEMENT DU LOIRET-CONVENTION DE FINANCEMENT/GESTION/ENTRETIEN DE VOIRIE – ENFOUISSEMENT DES RESEAUX ROUTE DE MONTARGIS

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal que par délibération 34/2017, la commune a confirmé l'inscription au budget principal 2018, section investissement, de l'opération d'enfouissement des réseaux route de Montargis, le long de la RD 963.

*Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal qu'il faut délibérer sur la signature de la convention de financement, de gestion et d'entretien relative à la réalisation de travaux de voirie sur la RD 963 avec le Département du Loiret qui a décidé d'octroyer à la commune un concours financier de
13 125,00 €.*

A l'unanimité, les membres du Conseil Municipal acceptent la signature de ladite convention et donnent tous pouvoirs à Mr le Maire pour la signature des documents se rapportant à cette opération.

14/ QUESTIONS DIVERSES

Monsieur le Maire demande si des questions restent à poser :

- *Il est fait un compte-rendu de la commission économique de l'AME;*
- *Il est signalé la réfection de l'éclairage public chemin du Bois Crottet pour un montant de 4 608,00 €*
- *Il est autorisé à un administré de la commune de vendre ses légumes bio le samedi matin; n'utilisant pas d'électricité ni de véhicule type camionnette aucun droit de place et de stationnement ne lui sera demandé;*
- *Il a été signalé des nuisances sonores sur le parking de la salle polyvalente et sur le terrain de football suite aux passages incessants de motocyclettes; les services de gendarmerie seront alertés et le système de vidéoprotection bientôt réparé;*
- *Il est proposé par un professeur des écoles de l'école élémentaire d'organiser une cérémonie officielle avec élus et élèves dans le cadre de la commémoration du 11 novembre ainsi qu'un camp de 3 jours sur la commune avec l'association des Poilus; la date du 6 novembre 2018 à 15h30 a été proposé pour la cérémonie et le week-end du 12 mai 2019 a été proposé pour le campement;*
- *Il est demandé de prêt de la salle polyvalente à titre gratuit chaque mercredi soir par l'OAC Zumba pour la pratique de leur activité; le conseil municipal donne son accord;*
- *La date du prochain conseil municipal est fixée au 03 décembre 2018.*

FIN DE SEANCE